



**RAPPORT ANNUEL 2012
SUR LE**

**SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (SPANC)**

COMMUNE DE NERVIEUX (Loire)

Arrondissement de MONTBRISON

I. SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Commune gère directement les équipements publics (2 stations d'épuration et 11,6 kilomètres de conduite).

L'exploitation des installations est effectuée par les employés techniques communaux, avec l'assistance de la société SAUR France, dans le cadre d'un contrat d'assistance.

La MAGE (Mission d'Aide à la Gestion de l'Eau) du Conseil Général, intervient également dans le pilotage générale de l'installation et le suivi des obligations réglementaires.

1. SITUATION DES INSTALLATIONS

- Lagune de Grénieux : capacité totale de 170 Equivalent-Habitants, saturée hydrauliquement en raison de l'augmentation du nombre de maisons, des entrées d'eaux claires sur le réseau et du branchement des toitures de maison sur le réseau eaux usées.
- Station d'épuration de Nervieux : capacité de 780 Equivalent-Habitants

La nouvelle station d'épuration, de type lit planté de roseaux, implantée au point bas de collecte, Chemin des Sables, en amont de la station existante, a été activée en février 2012.

2. BUDGET ASSAINISSEMENT (détail des dépenses apparaissant au compte administratif)

Section de fonctionnement en € TTC:

Les dépenses de fonctionnement portent principalement sur :

- dotations aux amortissements : 69 %.
- frais de personnel : 16 %
- intervention dépannage des installations : 9 %
- intérêts d'emprunts : 5 %
- autres charges : 1 %

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses	56 058 €	63 640 €	61341 €	57273 €	112 906 €
Recettes	52 319 €	56 479 €	59173 €	82410 €	115 773 €
Résultat	- 3 739 €	- 5 346 €	- 7 514 €	16 682 €	19 549 €

- Pour 2012, la redevance pollution instaurée par l'agence de l'eau a été refacturée aux abonnés du service (montant : 5 581 € contre 5 336 € en 2011).
- Les recettes de droits de branchement des particuliers au réseau d'assainissement collectif s'élèvent à 23 300 € pour 8 branchements. La redevance assainissement n'a pas fait l'objet d'ajustement.

Section d'investissement en € TTC:

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses	81 432 €	45 174 €	102 261 €	337 094 €	253 232
Recettes	63 827 €	82 268 €	42 384 €	266 235 €	356 287

La commune a contracté plusieurs emprunts afin de financer la construction de la nouvelle station d'épuration :

- Le remboursement reçu du FCTVA s'élève à 50 247 € TTC.
- Afin de compenser le déficit d'investissement, la commune a versé une subvention de 40 956 € depuis le budget communal.

Redevances Assainissement :

ANNEE	FORFAIT en Euros	Prix du M3 d'eau consommée	Coût théorique redevance pour une consommation de 120 m3/an
2008	52	0.33	91.6 €
2009	60	0.40	108.0 €
2010	44	0.60	116.0 €
2011	44	0.73	131.6 €
2012	44	0.73	

- Redevances :

Depuis 2007, la Commune a révisé régulièrement les prix de la redevance afin de financer les nombreux travaux de maintenance sur la station d'épuration actuelle (changement de conduites, pompes et aérateurs) et anticiper la construction de la nouvelle station.

Une évolution forte de la tarification a été initiée en 2009 pour se conformer à la réglementation (arrêté du 06 août 2007). Un ajustement des tarifs a été engagé avec majoration de la part variable pour encourager la baisse de la consommation d'eau.

Cette politique s'est avérée efficace, au regard de la consommation moyenne d'eau par foyer, en constante diminution, malgré la hausse du nombre de foyer et de la population.

L'évolution de la consommation d'eau potable est la suivante :

ANNEE	CONSOMMATION EN M3	NOMBRE D'ABONNES (Foyers)	Consommation moyenne par foyer en m3
2008	30 329	347	87.4
2009	27 956	366	76.3
2010	25 131	372	67.5
2011	28 088	383	73.3
2012	28 043	410	68.39

3. TRAVAUX REALISES en 2012 (montants TTC) = 233 985.26 €

- Les travaux de réfection des eaux usées et des eaux pluviales situés au Chemin du Prieuré s'élèvent à 8 198.26 € TTC.
- Des travaux d'extension de réseaux d'assainissement ont été réalisés vers la nouvelle station pour un montant de 7 320.72 € TTC.
- Le montant des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration s'élèvent à 218 466.28 €.

4. TRAVAUX PREVUS SUR 2013 =Montant prévisionnel : 21 000 €

- Extension du réseau d'assainissement collectif entre le Chemin Garnier et le Chemin de Grangeneuve.
- Divers travaux de raccordement, selon le volume des constructions neuves.

5. SUIVI DES STATIONS D'EPURATION

Les employés communaux interviennent 2 fois par semaine, au minimum, dans les 2 installations (Nervieux et Grénieux) pour effectuer les opérations d'entretien courant (nettoyage des paniers dégrilleurs, réglage de l'aération, fauchage des abords...).

De plus, la lagune de Grénieux nécessite un suivi très régulier en période de fortes chaleurs pour limiter et supprimer les dépôts de lentilles d'eau.

Cette prestation de mise à disposition du personnel est refacturée au budget communal une fois par an pour un montant de 10 000 €.

En annexe de la présente est joint l'**analyse technique** réalisée par le Conseil Général de la Loire, cellule MAGE, pour l'année 2010, relative à la qualité du traitement d'épuration.

II. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

Le SPANC de la Commune de Nervieux a été créé, par délibération du 21/10/2005, afin de répondre à la législation européenne transposée en droit français par la loi du 3 janvier 1992.

Par délibération du 27/01/2006, il a été décidé de confier le diagnostic et le contrôle des équipements à la SAUR – ST GERMAIN LAVAL pour une durée de 3 ans.

En 2010, le contrat a été prolongé par tacite reconduction d'une année, aux mêmes conditions financières pour les usagers.

Le diagnostic et le contrôle des équipements sont réalisés par la SAUR – St Germain Laval qui a pour mission d'effectuer :

- l'état de lieux et la vérification du fonctionnement des installations existantes (bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité – bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration – accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux),
- l'analyse technique des projets d'installation d'assainissement non collectif pour les nouvelles constructions situées hors réseau collectif.

	2010	2011	2012
Nombre d'installations nouvelles étudiées	3	10	3
Nombre installations contrôlées	2	3	1

Tarifs des prestations

Nouvelles constructions : - Conception : 55.00 € H.T.
- Contrôle réalisation : 65.00 € H.T.

Constructions existantes : - Contrôle de l'existant : 65.00 € H.T.

Le SPANC s'applique sur les secteurs urbanisables de la Commune non desservis pour le réseau d'égouts collectif, c'est-à-dire dans les secteurs : Les Roches, Les Garets, Sugny, Le Coin (partie) ainsi que les parties éloignées (La Brèche , La Galonnière...), voir détail dans le PLU communal consultable sur le site internet : www.nervieux.fr (urbanisme et environnement / plan local d'urbanisme).

SITUATION des installations individuelles

Bilan au 31/12/2012

	Dont secteur de GRENIEUX	TOTAL NERVIEUX
Nb d'habitats non raccordés	7	81
Nb installations conformes (favorables)	2	20
Nb installation à revoir(favorable sous réserve)	4	13
Nb installations non-conformes (défavorable)	1	45
Nb total usagers eau potable		538
Nb total des foyers reliés aux réseaux d'égouts publics		412 facturés

Actions envisagées sur 2012 :

Poursuites des efforts de communication auprès des foyers SPANC pour rappel des obligations (loi LEMA) et incitation à engager les travaux de mises aux normes.